

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 19 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 13 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, M. MARY, Mme PEREZ, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, Mme CURCIO, MM. TOMI, BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	Mme POLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. MARCANGELI	à	Mme GUERRINI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PIMENOFF, Mme SUSINI-BIAGGI, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. SBRAGGIA, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 19 Décembre 2011

Délibération N°2011 / 333

Cession par la Ville d'AJACCIO à l'euro symbolique, au profit « de l'Etat » d'un terrain communal situé lieu dit « Campo di Fiori » cadastré section AS n° 154 pour une superficie totale de 3000 m² nécessaire à la construction par ERILIA d'un « Centre d'Hébergement d'Urgence ».

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n° 2010/173 en date du 26 juillet 2010, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO a voté l'acquisition pour un montant de 100 000 € du terrain appartenant à ADOMA, situé lieu dit « Campo di Fiori » cadastré section AS n° 13 pour une superficie de 3000 m², pour l'implantation du futur « Centre d'Hébergement d'Urgence »

L'acte en date du 5 août 2011 a concrétisé la vente au profit de la Ville d'AJACCIO CHEZ Maître SANTUCCI - Etude Notariale –Alain SPADONI – Olivier LE HAY – Charles SANTUCCI – 3 Avenue Eugène MACCHINI – 20000 AJACCIO.

Pour permettre la construction par la Société Erilia assistée par DDTM et Ville (DGST) du « Centre d'Hébergement d'Urgence » (CHU) d'une capacité de 30 places en chambres individuelles ; R+1 – 343 m² d'emprise au sol, la Ville d'AJACCIO s'est engagée à contribuer à la réalisation de cette opération sous forme d'une offre de concours par la mettre à disposition le terrain cadastré section AS n°154 pour une superficie de 3000 m², uniquement en considération du but déclaré.

La Collectivité propriétaire recouvre l'ensemble des ses droits et obligations sur les biens désaffectés, et la présente mise à disposition serait résolue de plein droit sur simple demande extrajudiciaire du Maire de la Ville d' Ajaccio si le terrain recevait une affectation différente.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la cession par la Ville d'AJACCIO, à l'euro symbolique, au profit « de l'Etat » d'un terrain communal situé lieu dit « Campo di Fiori » cadastré section AS n° 154 pour une superficie totale de 3000 m² nécessaire à la construction par ERILIA d'un « Centre d'Hébergement d'Urgence ».

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'Exposé de M. Paul-Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint Délégué,
et après en avoir Délibéré,**

VU, la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, portant Droits et Libertés des Communes, des Départements et des régions,

VU, la Loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la Loi 83.8 du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements les régions, et l'Etat,

VU, la loi 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

VU, le Code de l'Urbanisme

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente du 16 décembre 2011,

APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

La cession par la Ville d'AJACCIO, à l'euro symbolique, au profit « de l'Etat » d'un terrain communal situé lieu dit « Campo di Fiori » cadastré section AS n° 154 pour une superficie totale de 3000 m² nécessaire à la construction par ERILIA d'un « Centre d'Hébergement d'Urgence ».

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette cession.

DIT

Que la Collectivité propriétaire recouvre l'ensemble des ses droits et obligations sur les biens désaffectés, et la présente mise à disposition serait résolue de plein droit sur simple demande extrajudiciaire du Maire de la Ville d' Ajaccio si le terrain recevait une affectation différente.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI